

COUPE de FRANCE COMPET'LIB

PHASE REGIONALE :

La Ligue organise la phase régionale de la Coupe de France Compét'lib avec le représentant nommé par chaque comité départemental et un 2^{ème} représentant du CD85 (comité ayant reçu le plus d'engagement), soit au total 6 équipes participantes.

Elle est fixée le **samedi 4 avril 2026 à partir de 19h00 au gymnase Jean Lehay à Angers, 104 rue Chambre aux Deniers 49000 Angers** (club organisateur : ANGERS SPORTS LAC DE MAINE).

Elle permettra de définir un classement final de 1 à 6, le 1^{er} étant qualifié pour la phase finale organisée par la FFVolley.

- **Organisation de cette phase régionale :**

- Formule sportive : 2 poules de 3 équipes (tirage au sort fait par la Ligue à l'issue des phases départementales. Les deux équipes du même département seront mises chacune dans une poule), puis match de classement.
2 sets gagnants de 15 points (2 points d'écart) – set décisif de 11 points (2 points d'écart)
- Arbitrage : désignation de 2 arbitres par la CRA (1 par rencontre pour les matchs de poule et matchs de classement des 2^{èmes} et 3^{èmes} et les 2 pour la finale des 1^{ers}).
La table de marque est assurée par le club recevant (indemnisation par le club recevant). Le marqueur devra être titulaire d'une licence encadrement extension dirigeant ou arbitre.
- **Utilisation de la FDME pour la 1^{ère} phase. Utilisation de FDM papier (cliquez [ici](#)) pour la 2^{ème} phase (les envoyer à la Ligue par mail le dimanche soir max suivant les rencontres : assistgestion.volley.pdl@gmail.com)**

Poule A

N° table berger	Nom des équipes
1	AMICALE LAIQUE D ANDOUILLE
2	ASBR VOLLEY-BALL DETENTE
3	LA ROCHE SUR YON 1

Poule B

N° table berger	Nom des équipes
1	LA ROCHE SUR YON 3
2	ANGERS SPORTS LAC DE MAINE
3	CS SABLONS GAZONFIER LE MANS



• 1^{ère} phase

	Heure de match	Terrain n°1 (poule A)	Terrain n°2 (poule B)
1 ^{er} match de poule	19h00	1/2	1/2
2 ^{ème} match de poule	20h00	2/3	2/3
3 ^{ème} match de poule	21h00	1/3	1/3

• 2^{ème} phase

	Heure de match	Terrain n°1	Terrain n°2
Matches de classement des 2 ^{èmes} et 3 ^{èmes}	22h00	équipe classée 2 ^{ème} poule A / équipe classée 2 ^{ème} poule B	équipe classée 3 ^{ème} poule A / équipe classée 3 ^{ème} poule B
Finale des 1 ^{ers}	23h00	équipe classée 1 ^{ère} poule A / équipe classée 1 ^{ère} poule B	-

Lien de la gestion sportive : cliquez [ici](#)

L'équipe qui gagne le match "finale des 1^{ers}" participera à la phase finale.

Décompte points :

- victoire 2/0 : 3 points
- victoire 2/1 : 2 points
- défaite 1/2 : 1 point
- défaite 0/2 : 0 point

Rappel du règlement de la compétition :

- Les équipes participantes sont composées au maximum de 10 joueur(se)s.
- La mixité est obligatoire : une joueuse ou un joueur au minimum présent(e) en permanence sur le terrain, hors libéro
- Licences autorisées :
 - compétition extension volley-ball, hors pratique au niveau régional, (sauf si le CD n'organise pas de championnat départemental) et national,
 - compétition extension compet'lib : en cas de double licence, impossibilité de participer si évolution dans un championnat régional (sauf si le CD n'organise pas de championnat départemental) ou national,
 - compétition extension compet'lib pass compet'lib
- Frais d'engagement phase régionale : 30,00 €
- Forfait d'une équipe à la phase régionale : amende de 250,00 €.

La Commission Régionale Sportive